

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD**

Le 16 juin 2003, à 19:30 heures, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance spéciale du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents, Messieurs les Conseillers Richard Bélanger, Serge Jacques, Steve Plante et Sylvain Vachon, formant quorum sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul Bernard, Maire.

Etait absent Messieurs Serge Jacques.
Pierre Tardif.

Le Secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

La présente séance spéciale a été convoquée par Monsieur Marc Bélanger, Secrétaire-Trésorier.

121-2003

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur Sylvain Vachon,
Secondé par Monsieur Richard Bélanger,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la séance spéciale soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

122-2003

ACCEPTATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Monsieur Sylvain Vachon,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, qu'ils reconnaissent avoir reçu l'avis spécial et approuve le moyen de signification de l'avis comme s'il avait été fait conformément au Code Municipal.

ADOPTÉ

Monsieur Serge Jacques prend siège à 19:45 hrs.

123-2003

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SOUMISSION

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Monsieur Sylvain Vachon,

Et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Victor accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale pour son emprunt de 147 000 \$ par billets en vertu du règlement numéro: 41-2003 au prix de 98.25900 % échéant en série 5 ans comme suit :

11 800 \$	2.75000%	23 juin 2004
12 400 \$	2.60000%	23 juin 2005
13 000 \$	3.00000%	23 juin 2006
13 600 \$	3.10000%	23 juin 2007
96 200 \$	3.50000%	23 juin 2008

Que les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉ

124-2003

EMPRUNT PAR BILLETS

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Victor se propose d'emprunter par billets un montant de 147 000 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro: 41-2003.

ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis.

Proposé par Monsieur Richard Bélanger,
Secondé par Monsieur Sylvain Vachon,
Et résolu unanimement :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Que les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier.

Que les billets seront daté du 23 juin 2003.

Que les billets porteront un taux d'intérêt non supérieur à 15%, payable semi-annuellement.

Que les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

1. 11 800 \$
 2. 12 400 \$
 3. 13 000 \$
 4. 13 600 \$
 5. 14 200 \$
- Après 5 ans 82 000 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la Municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- 5 ans (à compter du 23 juin 2003), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissement pour le règlement numéro : 41-2003 chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉ

125-2003

AUTORISATION POUR PEINTURER GRATTE ET AILE DE CÔTÉ

Proposé par Monsieur Serge Jacques,
Secondé par Monsieur Sylvain Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser l'inspecteur municipal, Monsieur Léo-Guy Jacques, à faire peindre les grattes et ailes de côté des camions de la Municipalité de Saint-Victor par le Garage Raymond Rodrigue, représenté par Monsieur Louis Fluet.

ADOPTÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Proposé par Monsieur Sylvain Vachon,

Secondé par Monsieur Steve Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du
Conseil, que la séance spéciale est levée.

ADOPTÉ

LE MAIRE

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

JEAN-PAUL BERNARD

MARC BÉLANGER